

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 septembre 2009**

CP 09/09-33

*L'an deux mil neuf, le 28 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech.*

*Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Roset.*

**POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE  
COMMUNES D' ALBIAS et MOLIERES**

---

**I - PROJETS SUBVENTIONNABLES**

Depuis 1971, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la construction de caniveaux et bordures de trottoirs situés en agglomération le long des routes départementales, lorsque celles-ci font l'objet d'une réfection partielle ou totale de chaussée décidée par l'Assemblée.

Cette subvention est calculée au taux de 36 % du coût HT des travaux subventionnables.

**II - DOSSIERS PRESENTES**

En application de ces dispositions, je vous propose d'examiner les dossiers présentés, étant précisé que les travaux de chaussée sont inscrits aux programmes de voiries départementales.

Ces demandes portent sur la fourniture et la mise en oeuvre des bordures de trottoirs et caniveaux, ainsi que sur les travaux liés à l'évacuation des eaux des caniveaux (grilles, bouches d'avaloirs) et les canalisations reliant ces ouvrages.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre décision, étant entendu que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, Nature 2041426, sous-fonction 61.

Autorisation de programme 2009.....	<b>90 000 €</b>
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	<b>26 770 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	<b>16 110 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	<b>42 880 €</b>
Disponible.....	<b>47 120 €</b>

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 16 110 € ;

*\* dossiers présentés dans le cadre de la politique classique*

<i>COMMUNE - OPERATION</i>	<i>MONTANT TRAVAUX € HT</i>	<i>DEPENSE SUVENTIONNABLE € HT</i>	<i>SUBVENTION</i>
<b>1) ALBIAS</b> Travaux d'accompagnement sur la R.D. 65	13 302	13 050	13 050 x 36% = <b><u>4 698 €</u></b>
<u>Observation</u> : Travaux de trottoirs exclus pour 252 € ht.			
<b>2) MOLIÈRES</b> Travaux d'accompagnement de voirie sur la R.D.66 à St Amans	33 500	31 700	31 700 x 36% = <b><u>11 412 €</u></b>
<u>Observation</u> : Signalisation en marquages au sol exclus pour 1 800 € ht.			

**TOTAL : 16 110 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041426, sous-fonction 61 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,